



FICHE D'INSCRIPTION MARCHE DE NOEL 2026 (8ème édition)

Du 05 au 06 décembre 2026

Sur la Grand Place Louis Le Sénéchal – 62250 MARQUISE

ATTENTION : Votre inscription ne sera considérée comme valide qu'à compter de la réception du paiement ainsi que du dossier dûment complété.

A NOTER :

- Afin de diversifier et rendre attractif notre marché, une commission composée de nos membres étudieront l'ensemble des candidatures.

DENOMINATION DE LA SOCIETE :

Nature de la marchandise, activité :

N° SIRET : **RCS** **DATE** **ET DEPARTEMENT**

Nom et Prénom du responsable :

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Email : **Tél :**

Titulaire de la pièce d'identité N° **Délivrée le :** **Par :**

Veuillez décrire en quelques mots les produits exposés :

Nombre de personne qui tiendra le stand : _____ **personnes**

Matériel souhaité

_____ **Tables (selon disponibilité)**

_____ **Chaises (selon disponibilité)**

Autres : _____



RENSEIGNEMENTS :

- Tarifs des locations des chalets : 40 euros – chèque de caution 100 euros
- Règlement par chèque à l'ordre du trésor public à régler en mairie
4 Grand Place Louis Le Sénéchal – 62250 MARQUISE
- Horaires d'ouverture du marché de Noël
Samedi 5 décembre 2026 de 11h à 19h30
Dimanche 6 décembre 2026 de 11h à 18h
- Installation à compter de 9h00
Lieu 4 Grand Place Louis Le Sénéchal

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE DEMANDE :

- ☐ Le règlement intérieur rempli et signé
- ☐ Le formulaire d'inscription rempli et signé
- ☐ La photocopie de la pièce d'identité
- ☐ Un extrait de votre inscription au registre du commerce ou des métiers (KBIS de moins de 3 mois)
- ☐ L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle valide lors du marché de Noël.
- ☐ Le descriptif et des photos en couleurs des produits exposés
- ☐ Un chèque de caution de 100 euros à l'ordre du Trésor Public
- ☐ Un chèque d'inscription de 40 euros à l'ordre du Trésor Public

OBLIGATOIRE

Déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'accepter dans sa totalité

Être soumis au régime de l'article L310-2 du code de commerce.

Veuillez trouver ci-joint le règlement de 40 euros pour la location du chalet,
qui sera annexé au registre en vue de sa remise au Maire de la commune organisatrice.

Date :

Signature